



# À LA DGFIP REVALORISER LES RÉGIMES INDEMNITAIRES, C'EST PAS DU LUXE !



## AVEC FO, PRIORITÉ AU POUVOIR D'ACHAT DES AGENTS

Depuis plusieurs années, les traitements des fonctionnaires sont devenus l'une des variables d'ajustement de la politique budgétaire du gouvernement. En 2014, le gel de la valeur du point d'indice pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive, couplé à l'augmentation progressive de la retenue pour pension, aboutissent à une perte de pouvoir d'achat sans précédent et paupérisent de plus en plus d'agents de tous grades.

En intégrant le déroulement de carrière (ou GVT, glissement vieillesse technicité) dans la rémunération des fonctionnaires, les gouvernements successifs se sont donnés l'alibi pour ne pas revaloriser les traitements.

Parce que la valeur du point d'indice demeure le seul déterminant commun de la rémunération de l'ensemble des fonctionnaires, **F.O.-DGFIP** considère qu'elle est le seul paramètre du pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Alors que, faute d'une authentique politique salariale de l'État, les personnels pouvaient espérer que leur déroulement de carrière et leur régime indemnitaire pourraient améliorer leur rémunération, les plans ministériels de qualification en 2013 et 2014 ont été considérablement réduits, bien que la pugnacité de la Fédération des Finances **F.O.** ait permis d'empêcher un recul plus grand.

Dans le même temps, la DGFIP a engagé les discussions sur la fusion des régimes indemnitaires, négociée à enveloppe

budgétaire fermée, s'interdisant ainsi toute revalorisation. Elles ont certes abouti à la réduction de quelques injustices flagrantes, mais il en subsiste encore beaucoup : certaines organisations syndicales ont été plus préoccupées par la préservation des avantages acquis de quelques uns que par l'intérêt du plus grand nombre.

Constatant que le traitement indiciaire ne reconnaît plus depuis longtemps la technicité des personnels, **F.O.-DGFIP** dénonce la « smicardisation » des premiers échelons de la grille.

Les récentes évolutions de la grille de rémunération de la catégorie C et des premiers indices de la catégorie B, rendues nécessaires par le rattrapage permanent du niveau du SMIC, n'aboutissent qu'à un écrasement de cette grille totalement démotivant. Il faut aujourd'hui 10 ans de carrière en catégorie C pour cumuler 9 points d'indice.

Par ailleurs, par ces toilettages successifs, l'architecture de la rémunération des fonctionnaires est de plus en plus déséquilibrée : les débuts de carrière des catégories B et C sont quasi identiques et la catégorie A débute à un niveau à peine supérieur.

Ces modifications par catégorie rendant impossible toute vision globale, **F.O.-DGFIP** revendique une refonte totale de la grille et exige qu'elle reflète la juste reconnaissance de la technicité des personnels.

RÉGIMES  
INDEMNITAIRES :  
**HARMONISER,  
C'EST BIEN  
REVALORISER,  
C'EST MIEUX**

Le baromètre social, mis en place par l'ancien DG, révèle que la reconnaissance la plus attendue par les personnels passe par la rémunération. Curieusement, l'administration n'y a prêté qu'une attention distraite préférant s'appesantir sur des sujets n'appelant pas de solutions concrètes.

La refonte des régimes indemnitaires des agents de la DGFIP laisse perdurer des disparités d'autant plus inacceptables qu'elles sont injustifiées. Comment se satisfaire du périmètre de répartition de la prime d'accueil ?

Comment supporter que des agents financent une part de leurs déplacements pour les besoins du service ? Comment considérer qu'il serait plus technique et plus contraignant d'exercer des fonctions d'inspecteur en direction que d'adjoint en SIP, SIE ou Trésorerie ? Comment admettre que les évaluateurs du Domaine soient exclus de la prime de direction ? Comment accepter que les agents exerçant leurs fonctions dans les pôles nationaux de soutien au réseau ne soient pas mieux valorisés ? etc...

## LES REVENDICATIONS DE F.O.-DGFIP SONT CLAIRES :

- 1** Augmentation immédiate de la valeur du point d'indice à hauteur de la compensation de la perte de pouvoir d'achat enregistrée depuis 10 ans.
- 2** Revalorisation immédiate des régimes indemnitaires.
- 3** «*A travail égal, salaire égal*» pour les agents de même grade exerçant des fonctions similaires.
- 4** Intégration des primes et indemnités dans le traitement soumis à retenue pour pension.

**PRIORITÉ  
AU POUVOIR  
D'ACHAT  
DES AGENTS**

*En votant pour les listes F.O.-DGFIP, vous élirez des candidats soucieux de l'égalité de traitement des personnels sur l'ensemble du territoire et de la juste revalorisation de leur technicité, opposés à toute individualisation de la rémunération et refusant de cogérer la pénurie.*

LE 4 DÉCEMBRE

**FO**  
la force syndicale **DGFIP**

**VOTRE VOIX  
PEUT TOUT  
CHANGER**